



Communauté de Communes
Sundgau

**PROJET PEDAGOGIQUE
MICRO CRECHE
DE LA COMUNAUTE DE COMMUNES
SUNDGAU**



Siège : CCS Quartier Plessier
Bâtiment n°3
Avenue du 8^{ème} Régiment de Hussards
68130 ALTKIRCH
Tél : 03 89 08 36 20

Contact : Bénédicte FUETTERER
Responsable Service Petite Enfance
Communauté de Communes SUNDGAU – antenne FERRETTE
14, rue du Rossberg
68480 FERRETTE
Tél : 03 89 08 23 22 /
E-mail : b.fuetterer@cc-sundgau.fr

PROJET PEDAGOGIQUE MICRO CRECHE **DE LA COMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN**

Introduction

- I. Objectifs et spécificité
 - II. Structure
 - III. Ressources humaines
 - IV. Moyens pédagogiques
 - V. Fonctionnement
- Conclusion

Introduction

La micro crèche est un établissement d'accueil pour les enfants âgés de 3 mois à 3ans, ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.

Dans un cadre sécuritaire et convivial les enfants sont accueillis par une équipe de professionnels motivés et attentifs.

Au sein de la micro crèche, l'équipe travaillera au bon développement moteur, affectif, social et cognitif de chaque enfant dans un cadre où il se sentira bien.

L'enfant sera accompagné afin qu'il trouve sa place en tant qu'individu unique au sein de la collectivité et qu'il apprenne à évoluer sans ses parents.

I. Objectifs et spécificité

1.1 Objectifs

- La micro crèche répondra aux demandes des parents souhaitant pour leur enfant un lieu d'accueil où il puisse s'épanouir, s'éveiller en compagnie d'autres enfants et sous l'attention d'une équipe de professionnelles.
- La micro crèche se voudra un prolongement du schéma et du projet familial, tant sur le plan éducatif que moral et affectif.
- Consciente que l'enfant établit au cours de ses premières années les bases de son équilibre et de sa personnalité, l'équipe d'animatrices veillera à répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en fonction de son âge, tout en respectant ses droits, son rythme, ses différences et en respectant le désir de ses parents.
- L'équipe et la structure offrira aux enfants un lieu où ils pourront s'épanouir dans un cadre sécurisant, riche en possibilité d'éveil.
- La micro crèche se devra de satisfaire les besoins vitaux de l'enfant et d'assurer son harmonieux développement :

- Les besoins vitaux : boire manger dormir
- Les besoins liés au développement moteur et psychomoteur (sécurité affective et matérielle, acquisition de repères, autonomie, apprentissage de la relation avec l'autre, apprentissage du respect de soi, des autres dans leur différence et du respect des choses).
- Certains enfants fréquenteront la micro crèche 9h à 10h par jour. L'objectif principal sera de leur offrir une vie quotidienne épanouissante et heureuse au sein de la structure.
- A travers la vie collective, la crèche favorisera la socialisation de l'enfant tout en développant son individualité et sa personnalité
- La micro crèche organisera des partenariats avec des intervenants externes permettant une ouverture de la structure sur l'extérieur.

1.2 Spécificité

- L'intégration :
 - Elle a pour but de permettre à l'enfant de se constituer de nouveaux repères (locaux, rythmes de vie en collectivité, présence d'autres enfants et d'autres adultes).
 - Elle doit aussi apprendre progressivement au couple « parents-enfant » à accepter la séparation mutuelle. C'est l'occasion pour les adultes (parents-équipe, parents/parents) de faire connaissance et pour l'équipe de mieux connaître l'enfant (ses habitudes, son langage, ses rythmes, etc.) afin de répondre précisément à ses besoins.
 - Il sera demandé aux parents de répondre à un questionnaire afin de préparer l'intégration de l'enfant en prenant en compte les particularités de celui-ci et de sa vie familiale.
 - L'intégration doit être progressive. Le déroulement est à adapter en fonction de chaque famille. Au début une heure ou même une ½ heure passée à la crèche en compagnie d'un ou des deux parents puis quelques ½ journées pour arriver enfin à une journée seul dans la structure. Une ou deux semaines d'intégrations seront sans doute nécessaires et constitueront un minimum pour une bonne intégration de l'enfant.
- Un lieu de prise en compte de l'individualité de chaque enfant :
 - Le petit nombre d'enfants accueillis et le fort taux d'encadrement, permettront la prise en compte de chaque enfant en tant qu'individu. Le personnel sera ainsi en mesure de bien connaître les enfants ainsi que leurs familles et de prendre en compte leurs différences.

Chaque enfant selon son âge, accède aux activités proposées. Les enfants de tranches d'âges différents, ne seront pas systématiquement séparés, même si des activités spécifiques à chaque tranche d'âges seront aussi organisées.

- Un lieu de participation des parents à la vie de la crèche :

- Un programme de formation pourrait être proposé aux parents : technique de puériculture, réponses à leurs questions par le personnel ou la responsable du service petite enfance, formation continue en participant à des soirées à thèmes (alimentation, autonomie, éducation,..), possibilité de participer à des ateliers d'éveil au sein de la structure (musicale, psychomoteur,..), à des sorties culturelles... Une réunion trimestrielle sera organisée entre les professionnelles et les parents afin de créer une relation privilégiée. Le projet et les activités seront présentés ainsi que les outils de communication mis en place. De plus, un point pourra être fait sur le progrès des enfants et les parents seront invités à partager leurs idées et leurs expériences.

- Un lieu gai et chaleureux :

- Plus qu'un lieu d'accueil, la micro crèche sera une « deuxième maison » pour l'enfant. Le cadre environnemental (peinture, mobilier, jeux,...) sera fait par des professionnels afin de proposer aux enfants un cadre de vie gai, chaleureux, stimulant et sécurisant à la fois.

Il sera par exemple proposé aux enfants accueillis régulièrement de personnaliser leur casier et leur coin repos en affichant une photo de famille, des dessins et d'avoir un doudou spécial pour la crèche (qui sera conservé en l'absence de l'enfant dans son casier).

- Principes et valeurs de la micro crèche :

- La pratique éducative à la micro crèche respectera un certain nombre de principes et de valeurs :
 - Le respect du rythme de chaque enfant
 - Le respect de l'individualité de chacun au sein du groupe
 - La verbalisation. On cherchera à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent
 - L'accompagnement de l'enfant dans la recherche de son autonomie
 - La valorisation et l'encouragement de chacun des enfants sans esprit de compétition
 - Le respect du temps libre dont l'enfant a besoin pour découvrir par lui-même et développer son imaginaire
 - Les apprentissages nouveaux stimulés par la vie collective

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA MICRO CRECHE :

- Un petit nombre d'enfants accueillis
- Un taux d'encadrement suffisant par un personnel qualifié et motivé

- Un souci constant du bien être, de la sécurité et de l'épanouissement de l'enfant
- Un lien privilégié entre l'équipe et les familles
- Des horaires d'ouvertures élargis de 7h à 18h du lundi au vendredi

II. Structure

Les enfants seront accueillis chaque jour du lundi au vendredi à temps plein ou à temps partiel. Ils seront âgés de 3 mois à 3 ans.

La micro crèche sera située dans un appartement de environ 190 m2 en rez-de-jardin de la Résidence Mazarin à Ferrette, facile d'accès pour les parents et qui se composera comme suit :

- Un espace d'accueil :

Un accueil avec un système de « badge-douchette » permettra de noter informatiquement l'heure d'arrivée et de départ de chaque enfant ; un tableau photo permettant d'identifier les enfants, les parents et le personnel.

Un vestiaire avec un casier personnalisé par enfant.

Le bureau de la responsable de la micro crèche.

- Un espace de vie :

Un coin dédié aux bébés qui sera protégé par des barrières de sécurité et équipé d'un revêtement de sol adapté.

Un espace bibliothèque : endroit calme pour la lecture le chant et la musique.

Un espace pour les grands : motricité fine/ peinture/ dessin/ jeux « calmes ».

Un coin dînette en accès libre.

- Un espace de repos : (2 dortoirs)

En journée pour la sieste des petits et des moyens/grands.

- Un espace d'hygiène et de soins :

Une salle d'eau avec table à langer

Un espace lavabos et jeux d'eau

Des toilettes

- Un espace cuisine :

La micro crèche de la CCS répondra aux normes de sécurité en vigueur et offrira en plus :

Une sonnette d'accueil avec « badge-douchette ».

Des tests d'évacuations d'urgence réguliers par le personnel.

III. Ressources humaines

L'équipe est composée de 7 personnes dont le rôle sera d'être à l'écoute de l'enfant pour répondre à ses besoins physiques et accompagner son développement psychomoteur, psychologique et affectif.

L'adulte à la micro crèche accompagnera les enfants dans leur autonomie pour développer leurs capacités d'expérimentation affective, sociale, intellectuelle et psychique. Il responsabilisera l'enfant en lui confiant des tâches à sa portée. Petit à petit l'enfant prendra son autonomie et son indépendance. Cependant l'enfant aura aussi besoin, pour progresser, d'un cadre de conduite et de limites, savoir ce qui est interdit ou permis, connaître les limites et les règles de la vie en collectivité.

Les enfants vivront ensemble certains moments de la journée, ce qui sera très stimulant pour les bébés et constituera pour les plus grands le premier apprentissage du respect de l'autre. Dans la journée le professionnel devra veiller à maintenir un équilibre entre la vie en groupe et la prise en charge individuelle.

Pour favoriser les relations entre enfants, des activités par petit groupe seront organisées. Elles permettront aussi à l'adulte d'être plus attentif à chaque enfant et ainsi d'apporter des situations d'acquisitions dans les meilleures conditions possibles.

La parole tiendra une place primordiale dans la relation du personnel avec les enfants et des enfants entre eux. L'enfant est une personne à part entière avec ses désirs, ses refus, ses besoins différents de ceux de l'adulte et des autres enfants. Ainsi les échanges verbaux permettent à l'enfant de comprendre et d'intégrer progressivement des situations vécues au cours de la journée afin d'y faire face dans le respect des autres.

La micro crèche permettra aux différents membres de l'équipe de mettre leur expérience au service d'enfant de 3 mois à 3 ans. Elle leur permettra de développer un rapport privilégié avec les parents et de participer activement au projet pédagogique en participant à des réunions où l'échange des idées et le partage des expériences sont primordiaux.

Le fait que le personnel de la micro crèche vienne d'horizons et de formations différentes enrichira la structure d'expériences et de vécus variés, permettra de développer une capacité d'écoute mutuelle et donnera à chacun sa place unique au sein de l'équipe.

- **Le tandem « animatrices-parents » :**

Une évaluation régulière de l'évolution de chaque enfant et le développement du projet pédagogique de la micro crèche permettront de réajuster le programme.

Un suivi individualisé de chaque enfant sera inscrit sur son « cahier individuel de liaison » destiné aux parents. On y notera les événements importants pour l'enfant lors de sa présence dans la structure et y figureront ses caractéristiques médicales, renseignements divers ; il permettra également aux parents de communiquer avec l'équipe, renforçant ainsi l'échange oral qui restera à privilégier.

Les informations jugées importantes relatives à chaque enfant et celle de la structure, devront être écrites sur le « journal de bord » de la micro crèche. Lors de la relève du personnel, ce journal permettra un suivi de chaque enfant, comme celui de la vie de la structure.

Pour informer les parents des actions ou activités conduites pour les enfants, une lettre d'information sera rédigée par le personnel. L'accord des parents pour la prise des photos de leur(s) enfant(s) sera demandé lors de l'inscription de l'enfant à la micro crèche.

- **Un médecin référent :**

Le médecin assurera des interventions sur demande et en cas d'urgence. Il formera l'équipe pluridisciplinaire sur l'alimentation, les soins, la santé et le développement des enfants. Il sera consulté pour l'élaboration de toutes les procédures d'hygiène et de sécurité. Il organisera les protocoles d'urgences médicales.

- **Une responsable du service petite enfance :**

La responsable du service petite enfance sera chargée de l'organisation générale et de l'administration de la micro crèche, de l'encadrement de l'équipe, de l'admission des enfants et des relations administratives avec les parents. La gérance est assurée par la CCS. La responsable s'assurera de l'éventuel concours d'un psychologue et du médecin vacataire de la structure. Elle est garante de l'épanouissement et de la sécurité des enfants, du respect du projet pédagogique et de son fonctionnement.

- **Un psychologue vacataire (si besoin) :**

Le psychologue sera une personne ressource pour l'information et la formation des parents qui le souhaitent. Il sera là pour les rassurer, les accompagner, les orienter si besoins. Il pourra aussi aider les professionnels pour une meilleure compréhension des enfants. Le psychologue pourra être amené à rencontrer des familles à leur propre demande ou à la demande de l'équipe. Si nécessaire une orientation sera proposée vers d'autres professionnels (CMPP, PMI,...).

IV. Moyens pédagogiques

Consciente que l'enfant établit au cours de ses premières années les bases de son équilibre mental et de sa personnalité, l'équipe proposera des activités variées et stimulantes qui permettront à l'enfant un plein épanouissement physique, affectif et intellectuel tout en étant source de plaisir pour lui.

Un planning d'activités hebdomadaire sera affiché pour que les parents puissent avoir des points de repères sur ce qui est proposé aux enfants.

On retrouvera dans ce planning :

- La lecture
- L'éveil musical
- La psychomotricité
- Les activités praxiques
- Les activités manuelles
- Les activités sensorielles
- Les jeux de manipulations

Chaque année l'équipe choisira un thème de travail autour duquel s'articuleront les diverses activités. Ce choix permettra de se concentrer sur un sujet concret et de le découvrir avec les enfants. C'est aussi un trait d'union entre les parents, les enfants et l'équipe.

Les activités devront aussi être à certains moments libres et spontanés pour permettre à l'enfant de laisser libre cours à son imagination, à ses découvertes. Le jeu libre est un élément fondamental dans la structuration de la personnalité de l'enfant. Il lui permet de s'identifier à l'adulte, d'assumer des situations difficiles en les reproduisant mais aussi de se confronter aux autres. Il sera donc nécessaire d'arriver dans la journée à un équilibre entre les activités dirigées et les activités libres dont les enfants sont les maîtres !

Pour les enfants de moins d'un an, l'adulte assurera leur prise en charge dans leurs besoins de contacts physiques, de tendresse et d'individualité dans le groupe. Il aidera le bébé à réussir ses essais par les gestes simples de sollicitations d'encouragements et par l'utilisation d'un matériel spécifique.

V. Fonctionnement

La micro crèche fonctionne avec des horaires d'ouvertures élargis de 7h à 18h du lundi au vendredi. Quand 10 enfants sont présents dans la micro crèche, l'équipe pédagogique est constituée de 3 personnes encadrantes.

- L'accueil :

L'arrivée du matin, moment où parents et enfants devront se séparer pour la journée, devra se passer en douceur. En effet, la séparation est une situation difficile à vivre pour l'enfant. Il devra non seulement se séparer de ses parents mais aussi passer du milieu familial à une vie en collectivité.

L'accueil permettra à l'équipe d'aider et d'accompagner l'enfant et ses parents dans ce moment délicat : il faudra prendre le temps de dire bonjour aux uns et aux autres, de faire peut être un premier jeu ensemble, de se dire au revoir, de se donner rendez-vous pour plus tard.

- Le repas et le goûter :

Ce moment devra être un temps calme et convivial. Les repas se prendront à une heure fixe pour les plus grands (vers 11h30), quant aux plus petits, le rythme de chacun sera respecté.

Les enfants consommeront les repas et goûters fournis par le traiteur .

Le repas est aussi un moment essentiel de socialisation de l'enfant. C'est un moment convivial de plaisir et de dialogue. Les enfants apprennent à mettre la table, dire merci, s'il vous plaît, attendre leur tour, se laver les mains avant et après le repas.

- Le change et l'apprentissage de la propreté :

Le change sera une occasion d'échanges. L'acquisition de la propreté se fera dans le respect du rythme de chaque enfant. C'est lui qui décidera d'être propre. On ne forcera jamais un enfant à aller sur le pot ou sur les toilettes : ceci se fera à sa demande ou suite à une proposition de l'adulte au moment du change. Le phénomène de groupe suffira à stimuler l'enfant quand il se sentira prêt à expérimenter cet apprentissage.

Le respect du corps de l'enfant est primordial : il est toujours prévenu des soins qui lui sont faits (change, prise de température).

L'hygiène sera essentielle à la micro crèche. Le personnel y prêtera une attention constante lors des repas et du passage aux toilettes ou lors des changes.

Le ménage et le nettoyage seront éventuellement assurés par un prestataire de nettoyage. Le port de sur chaussures sera obligatoire au sein de la structure.

- La sieste :

Elle se fera, selon les enfants, une ou plusieurs fois. il sera primordial d'être à l'écoute des rythmes de sommeil de chaque enfant. Les plus grands dormiront généralement après le repas de midi. L'enfant devra se sentir en sécurité pour trouver le sommeil. Aussi, les habitudes seront respectées (façon de dormir, doudous, cadre personnalisé au-dessus du lit,...). Dans cet esprit, les parents seront invités à afficher au-dessus du lit de leur enfant, les photos de famille de leur choix. Cela aidera l'enfant à gérer son angoisse de la séparation qui au moment du coucher réapparaît parfois intensément. L'équipe prendra le temps de coucher chaque enfant et si cela s'avère nécessaire restera près de lui le temps qu'il s'endorme. Elle restera à proximité des enfants pour parer à toute angoisse et garantir le calme pour tous.

- Le départ :

Les retrouvailles entre parents et enfants sont souvent fortes en émotion de part et d'autre. Si le parent a un peu de temps, il pourra s'intégrer au jeu auquel participe son enfant, écouter ce qu'il a à lui dire, à lui montrer. Il pourra aussi faire connaissance avec les compagnons de son enfant. Une fiche de rythme servira de lien entre l'équipe et les parents, qui seront invités à la remplir et à y raconter les petites anecdotes de la vie quotidienne à la maison. Par ailleurs, cette fiche sera également remplie chaque jour par l'équipe, ce qui laissera une trace écrite du déroulement de la journée pour chaque enfant.

- Enfant malade et administration de médicaments :

La micro crèche sera suivie par un médecin référent qui sera à disposition si nécessaire. Des règles précises seront établies en ce qui concerne une éviction temporaire des enfants de la micro crèche.

L'administration de médicaments se fera uniquement sur présentation d'une ordonnance du médecin.

- L'accueil temporaire d'urgence :

Du fait du petit nombre d'enfants accueillis à la micro crèche, l'équipe pourra se mobiliser pour soutenir certaines familles en difficulté temporaire.

En cas d'absence d'un enfant inscrit régulièrement, la micro crèche pourra ponctuellement accueillir un ou plusieurs enfants selon ses possibilités.

Ce service de la structure nécessitera au préalable une pré inscription des parents souhaitant bénéficier d'un accueil occasionnel au sein de la micro crèche.

CONCLUSION :

Ce projet traduit ce que la CCS souhaite mettre en œuvre au sein de la micro crèche. Il est clair que la pratique auprès des enfants pourra amener l'équipe à faire évoluer certains aspects de ce projet qui n'est nullement figé afin d'atteindre et de parfaire nos objectifs essentiels :

- Offrir dans un cadre sécuritaire et accueillant un rythme de vie à l'enfant qui respecte ses besoins pour ses activités, ses repas et ses temps de repos.
- Donner à l'enfant une sécurité affective durant cette période de vie en collectivité.
- Accompagner l'éveil physique, psychologique et affectif de l'enfant.
- Offrir une écoute aux parents dans leur questionnement au quotidien.